



KARATE-DO Shitō Ryū (Bunka: culture / Goshin: défense personnelle / Kenko: santé)
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS (Hakkutsuru-Ken : Grue Blanche / TAI CHI CHUAN)
de 7 à 97 ans...

CONTRAT D'INSCRIPTION / ADHÉSION

photo

N°

Enfant ☐

Adolescent ☐

Etudiant / Apprenti ☐

Adulte ☐

UNIGE / HUG ☐

Avs / Chômeur ☐

I. Coordonnées de l'adhérent

F ☐ / M ☐

Nom : Prénom :

Date de naissance / / Nationalité :

Adresse : N° NPA Ville :

Tél. domicile : Portable :

Courriel : Ass. Accident : N°

Profession : Employeur :

Passé sportif de l'adhérent : avez-vous déjà pratiqué un art martial ? oui ☐ / non ☐

Lequel ? Grade : Association, club :

II. Pour les mineurs, coordonnées des parents ou du représentant legal (à prévenir si besoin).

Nom : Prénom :

Date de naissance / / Nationalité :

Adresse : N° NPA Ville :

Tél. domicile : Portable :

Courriel : Ass. Accident : N°

Profession : Employeur :

Le / La soussigné(e), en sa qualité de autorise l'enfant

à suivre les activités statutaires du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū.

En cas d'accident nécessitant une intervention rapide, il / elle sera immédiatement contacté/e. Il / elle donne toutefois son accord au Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū pour que le mineur soit dirigé sur la structure de soins adaptée en fonction du besoin.

Souffrez-vous d'une pathologie ou d'une allergie pour laquelle il est important d'être au courant ? oui ☐ / non ☐

III. Financement

J'ai besoin d'un karate-gi (kimono) à l'inscription ☐ / J'ai déjà un karate-gi ☐

Prorata cotisation :

Frais d'inscription : (1ère année)

Licences + passeport IBKAF : 35.-

KARATE-DO Enfant / Adolescent ☐

KARATE-DO Adulte ☐

JU-JITSU (Goshin Jutsu) ☐

TAI CHI CHUAN ☐ Autre ☐

Ensuite l'adhérent règle les cotisations selon les tarifs annuels statutaires comme suit :

Cotisation annuelle CHF.- :

Règlement en une fois ☐ / en 2 fois (majoré) ☐ (septembre et février)

IV. Date d'inscription / / Signature de l'adhérent ou des parents ou représentant légal pour les mineurs pour l'approbation de la page recto.

Dispositions contractuelles et conditions générales :

Art.1 - Règles applicables

Le participant aux différentes activités du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū s'engage à respecter les règles suivantes :

- Les présentes conditions générales.
- Le règlement interne du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū présent sur le site internet : <https://www.karategeneve.com>
- Les décisions du comité et de l'assemblée générale
(dont les procès verbaux sont transmis à l'ensemble des adhérents ou consultables auprès du secrétaire général).
- Les statuts du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū consultables auprès du secrétaire général.

Art.2 - Durée de l'engagement

- Le présent engagement entre l'adhérent et le Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū est conclu contractuellement pour une durée indéterminée.
- Il se renouvelle d'année en année, sauf dénonciation écrite et signée, adressée par courriel au président, présidente du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū, au moins deux mois avant son échéance.

Art.3 - Cotisation

- La taxe d'inscription comprend les frais de dossier administratif. Elle est payable seulement au début de la première année d'activité.
- Les cotisations sont fixées sur une base annuelle. l'assemblée générale décide des éventuelles modifications.
Une telle décision est diffusée aux membres par courriel un mois avant la reprise de l'activité annuelle.
- Les cotisations sont payables d'avance, soit par le versement annuel à honorer en septembre, soit par versements semestriels exigibles en septembre et en février.
- Les cotisations non payées font l'objet de rappels, puis de poursuites dont les frais sont mis à la charge du débiteur.
- L'absence aux cours ou la renonciation aux prestations Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū ne supprime pas l'obligation de versement de la cotisation annuelle, sous réserve des cas de force majeure soumis par écrit au comité.

Art.4 - Période d'activité

- L'année d'activité commence le mardi de la première semaine de septembre et se termine le jeudi de la dernière semaine de juin, elle est structurée en programmes semestriels, débutant en septembre et en février.
- Les cours sont dispensés durant 9 mois et demi, et se basent sur les périodes hors calendrier des vacances scolaires genevoises.

Art.5 - Accès aux locaux

- Les élèves adhérents du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū ont accès aux cours généraux selon le planning établi annuellement.

Art.6 - Fédérations

- L'association Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū est affiliée et applique les dispositions en vigueur de la Fédération Suisse de Karate (S.S.K.V.), Schweizerische Shitō Karate Verband, section Shukokai et Shitō Ryū, de la F.S.S.K.F. et de l'International Bunka Karate-Do Federation and Asian Martial Arts.

Art.7 - Responsabilité et assurances

- Tout membre du Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū est tenu de contracter, à titre personnel, une assurance accident et une assurance responsabilité civile.
- Le Karate Genève KOKORO-DO KAN Shitō Ryū décline toute responsabilité en cas d'accident survenant lors des cours et entraînements organisés ou libres, en cas d'utilisation des locaux et en cas d'oubli, perte, échange ou vol d'objets personnels (hormis ceux du ressort de sa couverture responsabilité civile).

Art.8 - For

- Le for juridique est à Genève.

Conditions particulières :

Le cas échéant, certaines situations peuvent donner lieu à des clauses contractuelles spécifiques, consignées et approuvées par les 2 parties :

Donnez-vous l'autorisation d'utilisation de votre image ou de l'image de votre enfant dans le cadre de nos activités, notamment sur notre facebook :

Karate Genève / Kokoro-Do Kan / Shito Ryu ainsi que sur notre site internet : <https://www.karategeneve.com> ?

oui ☐ / non ☐

En signant ce formulaire vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions générales de l'association, fait à Genève en 2 exemplaires,

le / / & Signature de l'adhérent ou des parents ou représentant légal :

Karate Genève **KOKORO-DO KAN** 心道館 Shitō Ryū

École primaire des Crêts-de-Champel

KOKORO-DO KAN DOJO

École primaire du Belvédère

secretariat@karategeneve.com

facebook Karate Genève Kokoro-Do Kan Shito Ryu

<https://www.karategeneve.com>

